Rhône-Alpes, Drôme
Grignan
rue de l' Hôpital

hôtel-Dieu de la Croix, hôpital, salle d'asile et pensionnat, puis école primaire de filles, actuellement poste et bibliothèque

Références du dossier

Numéro de dossier : IA26000220
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : hôtel-Dieu, hôpital
Vocable : Hôtel Dieu de la Croix
Destinations successives : salle d'asile, école de filles, poste, bibliothèque
Parties constituantes non étudiées : cour

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1835, D, 75-76 ; 1968, D, 122

Historique

La bulle papale de 1106 mentionne à Grignan une maison de charité, appelée l'Aumône. Etablie hors de l'agglomération près du cimetière, et tôt disparue, elle aurait été fondée par un des Adhémar, de la famille des seigneurs de Grignan, à son retour de Terre sainte et aurait précédé la construction de la chapelle Notre-Dame-de-Beaulieu. La fondation d'un hôpital intra-muros en 1444 est due au legs d'une maison que dame Alix Auriole, veuve de Bertrand de Vesc, avait fait aménager pour cet usage. Ce premier hôpital, situé dans l'étroite rue d'Or, fonctionna jusqu'à la fin du 16e siècle. Le linteau de sa porte d'entrée conserve un écu gravé des monogrammes du Christ et de la Vierge : IHS/AM. En 1588, le recteur et les consuls décident de déplacer l'hôpital devenu insuffisant et probablement insalubre pour le village. Ils achètent à Jean Faure une maison hors les murs, avec jardin attenant, près de la porte de la Croix Blanche, qu'ils transforment pour en faire le nouvel hôpital : l'hôtel-Dieu de la Croix entre en fonction le 1er novembre 1588. Au début du 17e siècle, le bâtiment comprenait deux petits corps reliés par une galerie. En 1630, le recteur en était Louis Gaucher de Castellane-Adhémar, comte de Grignan, dont le fils François fit édifier à l'hôtel-Dieu une chapelle dédiée à saint Roch. L'établissement, qui recevait beaucoup de dons et legs, surtout de la part du seigneur et du chapitre, disposait d'importants revenus. En 1676, une réforme s'opère : un bureau y est créé, l'édifice est réaménagé et le mobilier renouvelé. Un grand bienfaiteur de l'hôtel-Dieu, le marquis du Muy, devenu comte de Grignan en 1759, y établit deux soeurs hospitalières. Au 19e siècle, l'hôtel-Dieu, appelé l'hôpital ou l'hospice, prend un nouvel essor sous l'administration du maire François Auguste Ducros, soucieux du bien public et actif bâtisseur. Les travaux d'adduction d'eau et de sa distribution à la ville, entrepris en 1840, font bénéficier l'hôpital d'une fontaine et d'un lavoir en 1842. En 1844, le maire décide de construire, au dessus d'une remise attenante à l'hospice, une salle d'asile, ouverte en 1847, et un réfectoire. Puis ce projet s'étend à la construction d'un pensionnat de jeunes filles dépendant de l'école des filles, et de 1847 à 1852, le bâtiment est complètement remanié et agrandi. La comparaison des plans cadastraux napoléonien et actuel montre les transformations : au sud-est, à la place d'une cour et annexe, un grand corps est bâti pour les locaux scolaires, au centre, un corps parallèle à la rue est démoli, faisant place à une cour plus grande, et le corps principal de l'hôpital, à l'angle nord-ouest, voit sa façade avancée, alignée au niveau du bâtiment neuf. Ces travaux sont datés et signés sur une pierre encastrée dans cette nouvelle façade : Ducros Maire 1852. Quelques marques du bâtiment antérieur subsistent dans l'élévation postérieure du corps central. L'hôpital, auquel

sont attachées deux soeurs du Saint-Sacrement, est complètement séparé de l'établissement scolaire où quatre religieuses, dirigées par une supérieure, dispensent l'enseignement. En 1899, la municipalité décide de récupérer les locaux de l'hôpital pour l'école de filles, alors laïcisée, et d'en construire un nouveau plus moderne, à l'entrée ouest de l'agglomération (maison de retraite actuelle). Trois classes de filles sont aménagées dans l'hôpital, ainsi que le logement des institutrices. L'école prend fin avec la nouvelle affectation de l'édifice, projetée en 1929 ; le bureau de poste y est transféré en 1930, après des travaux effectués par Durand, architecte. L'ancienne chapelle Saint-Roch est transformée en central téléphonique. La rénovation touche probablement aussi le corps central en retrait sur la cour (balustrades en ciment). Ce corps et l'aile droite (ancienne salle d'asile et pensionnat) ont accueilli plus tard la Maison des Associations ; la bibliothèque municipale en occupe une partie depuis 1980.

Période(s) principale(s) : 4e quart 16e siècle (?), milieu 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 2e moitié 17e siècle, 4e quart 19e siècle, 2e quart 20e siècle
Dates : 1847 (porte la date, daté par source), 1852, 1929
Auteur(s) de l'oeuvre : Durand (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : François-Auguste Ducros (commanditaire)

Description

Le bâtiment est constitué de trois corps de plan en U irrégulier, deux corps rectangulaires donnant sur rue, reliées entre eux par un corps perpendiculaire en retrait sur cour. Il est construit en moellon de calcaire, les encadrements sont en pierre de taille, les élévations recouvertes de crépi, sauf l'arrière du corps central. Deux des trois corps, le corps gauche, à l'angle en haut de la rue, et le corps central sont élevés sur un terrain à double déclivité et s'appuient sur un étage de soubassement ouvrant à l'arrière sur un terrain (ancien jardin). Les toits, à longs pans et à croupes, sont couverts de tuiles creuses et bordés de génoises à trois rangs. Le corps gauche abrite la poste. De plan rectangulaire, il est plus élevé que les deux autres : cinq niveaux sont visibles sur son élévation postérieure, le premier aveugle, le dernier dans le mur pignon (comble à surcroît). Ses élévations sur rue et sur cour, à travées régulières et limitées par des chaînes harpées à refends, montrent trois niveaux : un rez-de-chaussée surélevé, deux étages carrés. La façade sur rue comprend deux portes architecturées au 1er niveau et une fenêtre ; un degré rectangulaire, rachetant la dénivellation, précède la porte axiale, à pilastres ioniques, entablement nu et larmier à denticules. Les fenêtres sur rue et celles de l'élévation en retour sur cour, sont identiques : baies rectangulaires, cadre en bandeau plat à feuillure, appui mouluré. Ce corps renferme l'escalier en vis (visite non autorisée) de l'hôpital d'origine. La cour qui sépare les deux corps latéraux, côté rue, est surélevée et limitée par un mur, élevé au-dessus du mur de soutènement. Un degré droit accède à la porte ; elle est encadrée de piliers en pierre de taille ornés de pilastres toscans, reliés par un couronnement en fer forgé, surmonté d'une petite croix. Le corps latéral droit est le plus bas dans la pente de la rue. Sa façade, à deux travées, compte cinq niveaux, dont un étage en surcroît et un étage de comble éclairé par une lucarne. Le parti de son élévation en retour sur cour, à trois niveaux et cinq travées, répond à celui du corps gauche par la modénature identique des baies du 1er et 2e niveaux ; des fenêtres carrées ajourent le 3e niveau (étage en surcroît). L'inscription SALLE D'ASILE est peinte sur la frise de la porte axiale architecturée, surélevée de deux marches. La façade sur cour du corps central en retrait compte aussi trois niveaux. Les travées régulières sont formées de baies segmentaires encadrées d'un bandeau à feuillure ; celles du 1er étage ouvrent sur un balcon de longueur en maçonnerie à claire-voie sur consoles (ciment moulé) ; au 2e étage, une porte-fenêtre dispose d'un balcon individuel semblable. L'élévation postérieure de ce corps, bien que très remaniée, montre quelques éléments anciens : porte bâtarde en anse de panier au 1er niveau (étage de soubassement), ouvrant sur des pièces voûtées en plein-cintre (renseignement oral), au 3e niveau des latrines en encorbellement sur consoles en quart-de-rond en pierre ; l'angle gauche de cette élévation présente un fruit, appareillé à la base en moellons allongés et assisés.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; crépi ; moellon
Matériau(x) de couverture : tuile creuse
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, 2 étages carrés, comble à surcroît
Couvrements : voûte en berceau plein-cintre
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; croupe
Escaliers : escalier intérieur : escalier en vis, en maçonnerie ; escalier intérieur : en maçonnerie

Typologies et état de conservation

État de conservation : restauré

Décor

Techniques : ferronnerie

Représentations : croix
Précision sur les représentations :

croix § couronnement de la porte sur cour à volutes surmonté d'une croix

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations

Vue d'ensemble.
Phot. Geneviève Jourdan
IVR82_20042600021Z

Vue partielle des élévations sur cour, corps de bâtiment de l'école ; à droite, porte d'entrée de la salle d'asile.
Phot. Geneviève Jourdan
IVR82_20042600022Z

Elévation postérieure, présentant des éléments du bâtiment d'origine.
Phot. Geneviève Jourdan
IVR82_20042600023Z

Auteur(s) du dossier : Geneviève Jourdan, Beaulieu Clémence de
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Vue d'ensemble.

IVR82_20042600021Z
Auteur de l'illustration : Geneviève Jourdan
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue partielle des élévations sur cour, corps de bâtiment de l'école ; à droite, porte d'entrée de la salle d'asile.

IVR82_20042600022Z
Auteur de l'illustration : Geneviève Jourdan
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Elévation postérieure, présentant des éléments du bâtiment d'origine.

IVR82_20042600023Z
Auteur de l'illustration : Geneviève Jourdan
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation